



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Jeudi 4 juin 2015 à 19 h00

Présidence :	M. J.-L. Décrevel , président
Secrétaire :	M. H. Kohler , secrétaire
Sont présents :	19 membres du Conseil général 5 membres du Conseil communal M. Walter von Gunten , administrateur communal Mme Yolande Fehlbaum , rédactrice du procès-verbal
Excusés :	4
Absente :	1
Public :	0

Légende :

CC = conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC = zone artisanale et commerciale
CG = conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
Commission des services industriels : SI		
Commission environnement : CEnv.		
Commission de sécurité : CSécu.		
Commission des constructions : CConstr.		

Le président ouvre la séance à 19H05.

1. Appel

M. H. Kohler, secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 18 conseillers généraux + le président sur 24.

La majorité absolue est de : 10

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Ordre du jour

Le président : lit l'ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 12 mars 2015
3. Ordre du jour
4. Comptes de l'exercice 2014
5. Nomination du bureau du Conseil général
6. Demande de crédit de CHF 90'000.00 pour le remplacement des lampes à vapeur de mercure par un éclairage LED
7. Demande de crédit de CHF 36'000.00 pour le nettoyage et l'assainissement des canaux de ventilation de la salle omnisports
8. Rapports
 - 8.1 Rapport de la Commission financière – période avril 2014 à mai 2015
 - 8.2 Rapport de gestion 2014 du SSREDL (Service social régional de l'Entre-deux-Lacs)
 - 8.3 Rapport de gestion et d'activité 2014-2015 du CAP
9. Lettres et pétitions
10. Motions et propositions
11. Communications du Conseil communal
12. Interpellations et questions
13. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Comptes de l'exercice 2014

Le président ouvre la discussion :

M. B. Guinchard (CF) : La Commission financière s'est réunie à deux reprises pour examiner les comptes 2014 et pour analyser la situation de la commune. Les discussions avec les membres du Conseil communal présents ainsi que les réponses aux questions ont permis de dégager la position suivante :

- A la lecture des comptes, nous pouvons nous estimer satisfaits de constater que le résultat de l'exercice reste contenu dans le cadre fixé par le budget. Une lecture attentive des lignes comptables montre l'utilisation parcimonieuse que le Conseil communal fait des deniers publics. Plusieurs lignes comptables peuvent nous réjouir : avec l'école, on se situe en dessous des montants annoncés dans le budget, avec les structures d'accueil de la petite enfance également, et là, nous pouvons offrir des prestations importantes à la population des jeunes parents, facteur indéniable d'attractivité pour notre Commune. Les questions posées par les membres de la Commission financières ont toutes trouvé réponses et nous en remercions le Conseil communal. Raisons pour lesquelles la Commission financière recommande au Conseil général d'approuver les comptes 2014.
- Ces aspects positifs ne doivent pas nous empêcher de considérer la situation d'ensemble des finances de notre commune qui est mauvaise. En effet au-delà du respect du budget, une analyse des comptes communaux montre un déficit structurel d'environ CHF 200'000 à CHF 300'000. Celui-ci est pour partie lié à la réforme de la fiscalité des entreprises qui voit filer une partie de l'impôt des personnes morales dans la mesure où les nombreuses entreprises situées sur notre commune génèrent peu d'emplois. Cette situation n'est pas viable à terme.

Au déficit structurel s'ajoute le besoin d'investissement stratégique d'environ CHF 200'000. C'est donc une amélioration de CHF 400'000 à CHF 500'000 de nos exercices qui est nécessaire pour pérenniser la situation financière de la Commune sur le long terme.

En effet, en regard d'infrastructures souvent vieillottes, voire vétustes, notre situation financière difficile nous empêche d'être suffisamment proactifs en matière d'investissements. Plusieurs bâtiments communaux mériteraient des rénovations et il est difficile d'imaginer comment trouver les finances pour le faire : la vieille forge, le temple, sans parler de l'état inquiétant du réseau d'eau du village et pour lequel nous ne cessons de pallier en urgences aux fuites, ce qui coûte fort cher sans améliorer l'état global des infrastructures.

Quoi qu'il advienne, nous devons réfléchir à ces questions de fond et dégager des moyens financiers afin que notre Commune puisse considérer l'avenir avec le plus de sérénité possible. La piste envisagée actuellement est celle d'attirer plus d'entreprises porteuses d'emplois. Mais est-elle la bonne et la seule ? L'avenir du village ne passe-t-il pas par une attractivité qui verrait venir de bons contribuables, pas forcément compatible avec le développement d'une zone industrielle dont les nuisances sont visibles, perceptibles à notre nez et à nos oreilles ? La structure du personnel est-elle trop importante en regard de la taille de la commune ? Les reports de charges du canton sur les communes sont-ils déséquilibrés (et il semble que nous n'en ayons pas encore terminé en la matière) ? Toutes ces questions, questions qui gênent certainement, mais qu'il nous faudra aborder sans tabou lors des prochains exercices avec le souci de la pérennité de notre collectivité.

Il sera indispensable d'agir sur les principaux axes de pilotage financiers d'une commune tels que :

- l'augmentation des revenus,
- la gestion parcimonieuse des dépenses,
- le choix d'investissements rentables,
- et le plus important :
- l'ambition d'équilibrer la création des places de travail avec le nombre de contribuables.

Il est illusoire de viser l'agrandissement de notre collectivité sans viser au préalable l'équilibre des principaux axes financiers de la Commune. Un agrandissement chaotique renforcera d'autant les reports de charges étatiques ajoutant ainsi davantage de déficit structurel. Il est indispensable de quitter la spirale financière négative des déficits structurels pour se tourner vers une croissance financière équilibrée.

Pour terminer, je profite de cette prise de parole pour remercier toutes celles et tous ceux qui travaillent au service de Cornaux, que ce soit l'exécutif communal ou l'administration communale.

Merci pour votre attention.

M. Y. Rollier (PS) : *Malgré un excédent de charges de CHF 322'871.00 et une évolution fiscale demeurant fragile, nous tenons à remercier les auteurs et les autorités communales pour la présentation de ces comptes et le travail accompli. Le groupe socialiste accepte les comptes à l'unanimité et sans réserve.*

M. Reinout Houttuin (PLR) : Le groupe PLR suit la position de la CF et félicite le CC qui a réussi à limiter le déficit malgré les défis et le budget limité. L'année 2015 est une année charnière, soit on fusionne en 2016 et nous allons profiter de la plus grande masse de la nouvelle commune, avec bien sûr des autres défis, soit on reste comme l'on est

actuellement et l'on doit attirer absolument des entreprises dans notre commune Mesdames, Messieurs, les mois à venir seront « clé » pour notre commune.

Le président : nous allons procéder à la lecture des comptes :

Comptes 2014 « investissements »

A ce point des comptes je souhaite, au nom du bureau du conseil général, vous rendre attentif au dépassement de 1.2Mio pour la salle Ta'tou. Cependant le crédit total, voté en 2009, se montait à 6.2Mio pour l'ensemble des 3 bâtiments communaux. Il n'y a pas, à ce jour de dépassement du crédit total, mais il incombe maintenant au CC de faire ce qu'ils peuvent avec ce qu'il reste et de revenir devant votre autorité pour un éventuel, voir probable, crédit supplémentaire.

Avant de passer à l'entrée en matière, je souhaite vous rendre attentifs au rapport de la fiduciaire Muller Christie & Associés relatif à la vérification des comptes qui a été ajouté au dossier des comptes et vous en laisse prendre connaissance.

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

5. **Nomination du bureau du Conseil général**

Le président demande des propositions pour son remplacement :

M. R. Houttuin (PLR) : Le groupe PLR propose Mme Helen Houttuin.

Sa nomination est acceptée à l'unanimité ; elle reçoit les applaudissements de l'assemblée.

M. Jean-Luc Décrevel (président sortant) : s'adresse à l'assemblée en ces termes :

Ne souhaitant pas, contrairement à M. Blatter, revendiquer un nouveau mandat, il est pour moi le moment de passer le témoin. Cette fonction, qui est en réalité bien plus honorifique que dirigeante, m'a permis d'aller à la rencontre de la population. Le temps de cette année de présidence étant bine entendu l'inauguration de l'espace Ta'Tou.

Merci à vous de la courtoisie de vos débats et c'est avec plaisir que je souhaite bonne chance à Hélène Houttuin, qui pourrait si la fusion se réalise être dernière première citoyenne Corbonetch.

Je terminerai avec une sympathique citation mentionnant que :

« Les bonnes idées n'ont pas d'âge elles ont simplement de l'avenir »

Alors encourageons-nous à ne trouver que des bonnes idées.

Merci de votre attention.

Mme H. Houttuin, nouvelle présidente : J'accepte avec plaisir cette nomination et je vous remercie de votre confiance. L'année à venir sera « charnière », y aura-t-il une fusion ou resterons-nous une commune indépendante ? Entretemps, il y aura plusieurs dossiers importants à traiter. J'espère que les partis politiques et le CC continueront de

collaborer dans une ambiance cordiale comme les années précédentes. Je vous souhaite une bonne continuation et de la sagesse pour cette année.

Nous allons maintenant reprendre le cours de notre séance avec la nomination du bureau :

M. Y. Rollier (PS)	propose	M. H. Kohler, vice-président
M. R. Houttuin (PLR)	propose	M. M. Clottu, secrétaire
M. R. Rollier (PS)	propose	M. A. Askandar, secrétaire-adjointe

Les personnes proposées sont élues à l'unanimité et par acclamations successives.

En ce qui concerne les questeurs et questeur-adjoint :

M. Y. Rollier (PS) et M. R. Houttuin (PLR) : nous avons gardé les mêmes questeurs que l'année précédente, soit :

M. Staub, questeur
M. Droz, second questeur
Mme N. Gouin, questeur-adjointe

Les personnes proposées sont élues à l'unanimité et par acclamations successives.

Le nouveau bureau du Conseil général se présente comme suit :

➤	Présidente :	Mme Helen Houttuin
➤	Vice-président :	M. Hansjörg Kohler
➤	Secrétaire :	M. Mario Clottu
➤	Secrétaire-adjoint :	M. Adnan Askandar
➤	Questeurs :	MM. P. Staub et F. Droz
➤	Questeur-adjointe:	Mme N. Gouin

6. **Demande de crédit de CHF 90'000.00 pour le remplacement des lampes à vapeur de mercure par un éclairage LED**

La présidente ouvre la discussion :

M. A. Lecoultre (CF) : La CF a analysé cette demande de crédit de CHF 90'000.00 pour le remplacement des lampes à vapeur de mercure par un éclairage LED. Trois axes sont déterminants :

- l'économie générée par ce nouveau type d'éclairage ;
- le rendement de l'investissement ;
- l'élimination de vapeur de mercure toxique pour l'organisme.

En conséquence et à l'unanimité, la CF accepte cette demande de crédit et demande au CG de l'accepter également.

M. H. Kohler (PS) : *L'éclairage public contribue largement à la pollution lumineuse par la diffusion trop large de la lumière ce qui provoque, entre autre, une déperdition de l'énergie utilisée et une augmentation des coûts. Avec les nouvelles lampes proposées de larges économies pourront être réalisées à la qualité de la nuit, donc du sommeil, amélioré le faisceau lumineux sera dirigé là ou il est nécessaire et non dans les*

logements ou les arbres avoisinants, ou même vers le ciel. Nous tenons aussi à relever la diminution de CHF 100'000.00 par rapport au devis de 2013 ce qui est une surprise agréable. Nous saluons ici l'effort du Conseil communal pour la réussite des négociations sur le prix des lampadaires.

Le PS accepte cette demande de crédit.

M. J.-L. Décrevel (Commission SI) : *En voilà une idée qui est bonne, et qui plus est préserve l'avenir.*

Nous pouvons profiter en effet d'une opportunité très intéressante pour procéder au changement du solde de nos lampadaires au mercure.

La commission des SI accepte ce crédit avec enthousiasme et tient également à relever l'apport capital de notre prestataire ELI10 qui nous a permis de bénéficier d'offres des plus avantageuses.

Merci de votre attention.

M. M. Clottu (PLR) : Selon les informations figurant dans le rapport du CC selon lesquelles les réverbères à vapeur de mercure doivent être supprimés pour des raisons environnementales d'ici 2017, et compte tenu que cela permettra d'abaisser nettement la consommation imputée à l'éclairage public, le groupe PLR accepte à l'unanimité le crédit sollicité par le CC pour le remplacement des lampes à vapeur de mercure par un éclairage LED.

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

7. **Demande de crédit de CHF 36'000.00 pour le nettoyage et l'assainissement des canaux de ventilation de la salle omnisports**

La présidente ouvre la discussion :

A. Lecoultre (CF) : La CF s'est penchée sur cette demande de crédit. Lors de son analyse, il a été constaté que ce montant de CHF 36'000.00 est à la fois pour le nettoyage, ces tuyaux n'ayant jamais été nettoyés depuis 1990, mais également pour la constitution de trappes d'accès qui permettront de faciliter et diminuer les coûts de nettoyage de ces gaines. Des photos ont circulé dans le cadre de la CF et ont démontré que ces tuyaux sont totalement encrassés à tel point que si l'on cherche des armes bactériologiques de destruction massive en Irak Mesdames et Messieurs, elles ne se trouvent pas en Irak mais bien à Cornaux dans notre salle de gymnastique. A la fois, il y a des virus, poussières, moisissures ce qui, pour nos valeureux sportifs, n'est pas forcément adéquat pour la respiration. La CF a accepté à l'unanimité cette demande de crédit et recommande au CG d'en faire autant.

P. Staub (PS) : *Lors de sa séance de préparation, le groupe du parti socialiste de Cornaux a bien sûr étudié attentivement ce dossier. Nous sommes quelque peu surpris de constater que le suivi de l'entretien des installations de ventilation n'ait pas été pris en considération dès le début de sa mise en service. On parle d'une durée de 25 ans !*

Habituellement, et dans toute les grandes entreprises et institutions, un contrat de maintenance est signé et les contrôles sont effectués régulièrement. Pourquoi pas à la salle omnisport de Cornaux ?

Comme le but n'est pas de polémiquer sur ce qui a été fait ou pas, repartons sur de nouvelles bases. Ainsi, le PSC décide, à l'unanimité, de soutenir cette demande de crédit

supplémentaire de fr. 36'000.- pour le nettoyage et l'assainissement des canaux de ventilation de la salle omnisports. Cependant, nous nous permettons de vous demander d'instaurer un contrat d'entretien afin que le suivi se fasse régulièrement et de manière sérieuse et professionnelle.

Merci de votre attention et de votre compréhension.

Je rajouterai que j'ai fait partie de la Commission lorsque nous avons construit cette salle omnisports et dès le début, M. Mario Clottu pourra le confirmer, il y avait déjà des bouts de sagex et autres qui traînaient ça et là. Rien n'a été entrepris pour éliminer ces déchets, un manque de sérieux flagrant de la part des installateurs.

M. M. Clottu (PLR) : Cela était lié aux travaux de construction, les entreprises auraient dû nettoyer les lieux à la fin de ceux-ci. Un service de conciergerie était en place, pourquoi n'a-t-il pas prévenu les autorités en place de ces problèmes !

M. G. Amiet (PLR) : *Considérant qu'il est urgent pour des questions de salubrité et de santé, le groupe PLR appuie fermement et à l'unanimité cette demande de crédit étant donné qu'env. les ¾ de l'investissement concernent l'installation de trappes de visite simplifiant le nettoyage dans le futur.*

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à l'unanimité.

8. Rapports

- 8.1 Rapport de la Commission Financière – période avril 2014 à mai 2015
- 8.2 Rapport de gestion 2014 du SSREDL (Service social régional de l'Entre-deux-Lacs)
- 8.3 Rapport de gestion et d'activité 2014-2015 du CAP

Le président ouvre la discussion :

M. J.-L. Décrevel (PLR) : En page 3 du rapport SSREDL, que signifie la phrase suivante : L'allocation de renchérissement a été calculée à 9,30 % (2013 : 9,30 %). A quoi correspond cette allocation sachant qu'apparemment les salaires de l'Etat subissent des compressions un peu plus élevées que ces 9,30 % ?

Mme C. Salzmänn Silva (CC) : Je vais me renseigner et vous donnerai réponse lors du prochain CG.

9. Lettre et pétitions

Néant.

10. Motions et propositions

Néant.

11. Communications du Conseil communal

Mme C. Salzmann Silva : quelques points :

Dossier : Le Clos-LANDI

Le CC a reçu les préavis des services de l'Etat concernant le plan directeur de cette zone. Les techniciens effectuent, actuellement, les corrections et adaptations nécessaires pour répondre aux exigences de l'Etat.

Dossier : Ruisseau Clos-St-Pierre

Durant le week-end du 1^{er} mai, sa crue a atteint quelques habitations du lotissement des Jardils. La carte des dangers naturels émise par le Canton et la mise en garde de la sécurité d'une certaine partie du village n'est à mettre en doute. Le CC a accéléré l'avancement de ce dossier. Un projet avec bassin de rétention naturel a été choisi. Celui-ci sera soumis aux riverains et aux commissions en charge pour ensuite soumettre une demande de crédit à votre autorité.

Dossier : Aménagement du territoire

Suite à l'acceptation de la modification de la loi sur l'aménagement du territoire par la population, il est demandé de réduire les zones à bâtir surdimensionnées et à mieux utiliser les réserves de terrain à bâtir ainsi qu'à garantir un développement plus compact du milieu bâti et à préserver le paysage. La priorité est d'établir des planifications directrices régionales, puis de réviser les plans d'aménagement communaux dans les 5 ans. Ces outils doivent permettre à notre canton d'accueillir 200'000 habitants et 100'000 emplois d'ici 2040 ce qui correspond au scénario de l'office fédéral de la statistique. Plus aucune nouvelle zone à bâtir ne pourra être créée dans le Canton tant que l'adaptation du plan directeur cantonal n'a pas été approuvée par le Conseil fédéral. C'est pourquoi, il est demandé à chaque région RUN d'élaborer son plan directeur régional selon les directives et les bases de données transmises par le Service de l'aménagement du territoire. Le comité directeur du RUN E2L a mandaté, donc, les Conseillers communaux en charge de l'aménagement du territoire de notre région afin d'élaborer ce PDR. Il est prévu, par la suite, que la Commission de l'urbanisme, par son président, soit conviée à quelques séances pour le suivi de ce plan.

Dernier point :

Comme le prochain CG sera dédié à la fusion des communes et que nous nous rencontrerons probablement à l'automne, je dois vous faire part d'une prochaine mise à l'enquête, courant été – début automne. Des projets de constructions sont prévus à la rue du Vignoble. En charge de l'aménagement du territoire, je vous parle sous cet angle. En effet, il a été mentionné, à plusieurs reprises, de la problématique de parcage au bout de cette rue et qu'il n'y avait pas de solution. Or, lors de discussions avec les promoteurs, l'accent a été mis sur le manque de places de parc. Il m'a été confirmé, hier, que ces futures constructions intégreront des places de parc supplémentaires qui seront proposées à la population. Il est important que celle-ci sache que ce n'est pas encore des constructions qui viennent étouffer le quartier mais qu'elles contribuent à solutionner le problème de parcage récurrent.

M. Willy Walter (CC) : J'avais pour mission de vous présenter une étude géologique et en même temps d'assainissement relative à la carrière du Bois Prédicant. Ce dossier est préliminaire et a pour but de faire prendre conscience de la situation globale de cette carrière. J'ai le plaisir de remettre ces dossiers à Mme Barraud de la Commission de l'Environnement.

Mme I. Weber (CC) :**Information relative la sécurité routière :**

Vous avez sans doute aperçu, que le radar du TCS a été posé début mai à deux endroits dans notre commune.

Du 4 au 7 mai 2015 – route des Provins 4 et du 7 au 11 mai au chemin des Martinettes 7. Résultats des sondages annexés.

On constate qu'aux deux endroits, nous n'avons autrement pas de problème d'excès de vitesse.

Sécurité au niveau du village :

Nous avons été mandés par le CG afin de réfléchir à des aménagements aux abords du collège. Le projet avance. Les offres sont pratiquement toutes rentrées mais il reste encore une offre pour la surélévation du passage pour piétons entre la fontaine et le magasin de fleurs L'Arrosoir. Dès réception de celle-ci, nous convoquerons la Commission de sécurité pour leur présenter le projet. Après validation, les travaux devraient débuter pendant l'été.

M. J.-M. Cantin (CC) : Quelques informations :**La situation sur les constructions et rénovations :**

En octobre de l'année passé, nous vous avons informé de la situation financière de la salle de spectacles et au vu du dépassement de l'époque connu au moment du dernier Conseil général, nous vous avons informé que pour la suite, différentes mesures seraient prises afin de ne pas partir dans l'inconnu. Ces mesures ont été prises soit :

Examen de l'état général de l'ancien collège de Cornaux par sondages dans les murs et plancher. Ceux-ci ont permis de constater que ce bâtiment était bien plus dégradé qu'on ne le pensait. Le Conseil communal et le bureau d'architecture ont réfléchi à ce qui devait être entrepris. Ce dossier entretemps a été mis à l'enquête. Un devis général des travaux a été demandé. Le coût estimé par l'architecte n'était même pas à envisager et nous avons repensé le dossier pour arriver à un coût se situant dans la limite du crédit. Nous avons reçu un nouveau devis, lequel a été soumis à la CF et à la CConstr. et nous sommes partis ensuite dans la partie exécutive, ce qui veut dire que deux domaines dans le cadre de la rénovation sont dévolus au marché public ouvert qui va durer 3-4 mois. Les autres domaines sont dévolus au marché public gré à gré ou sur invitation.

Partie financière : Cet automne, nous viendrons devant votre autorité avec des explications, l'état de situation et des propositions. Pour le moment, nous ne pouvons pas détailler quoi que ce soit.

Mme I. Weber (CC) : Vous savez que l'on se retrouve prochainement soit le 25 juin 2015 pour une décision historique au niveau de la fusion des communes. Le COPIL s'est réuni cette semaine et a décidé qu'à l'issue des votes, tous les conseillers généraux se réuniront à l'Espace ta'tou quelque soit la décision finale.

12. Interpellations et questions

Mme D. Barraud (PS) : j'ai 4 questions :

1) Suite à l'intervention de M. Cantin, qu'en est-il du déménagement de l'administration qui avait été prévu initialement ?

M. J.-M. Cantin (CC) : On se trouve à l'embranchement de deux chemins avec l'optique fusion. En 2011, nous avons imaginé que toutes les constructions et rénovations soient terminées en 2016. Nous ne sommes pas responsables mais les procédures ont pris plus de temps que prévu. L'avenir va nous le dire, en cas de fusion l'administration sera

partagée entre Saint-Blaise et le Landeron, donc plus besoin de locaux. En cas de fusion ou non et pour le moment, nous avons pris la décision de ne pas aménager le 1^{er} étage, il sera éventuellement loué à des entreprises ou particulier qu'ils l'aménageront à leur convenance et l'administration restera où elle se trouve.

2) Où en est la réflexion relative à la pose de panneaux solaires prévus sur la salle omnisports avec extension sur le collège ?

M. J.-M. Cantin (CC) : le dossier est en mains de la Commission des SI. Vous savez que la toiture de la salle omnisports mérite des travaux dont les coûts seront conséquents. Coût variable : entre CHF 50'000.00 et CHF 400'000.00 selon la version choisie pour uniquement refaire la charpente. Ensuite, si l'on part pour l'installation solaire, comment financer ce projet ? J'attends de la part de la Commission des propositions.

M. J.-L. Décrevel (Commission SI) : Nous avons demandé à M. L'Eplattenier de faire une évaluation thermique de ce bâtiment. Nous trouvons un peu illusoire d'installer des panneaux solaires alors que les déperditions de chaleur sont bien plus importantes qu'on ne le pense (vitres, murs), donc le dossier a été retourné au CC. Pour ce qui est des panneaux solaires, plusieurs variantes sont à l'étude mais la volonté de faire définira quelle version choisir.

Mme D. Barraud (PS) : N'y a-t-il pas une obligation de l'Etat lorsque l'on fait une construction au niveau de l'énergie ?

M. J.-L. Décrevel (Commission SI) : pour compléter, cela a été fait au niveau des panneaux thermiques se trouvant sur la salle de sports.

M. P. Staub (PS) : Nous avons effectivement l'obligation de mettre tant de m2. Si nous couvrons tout le toit cela ne devrait rien nous coûter si nous prenons l'option du Groupe E, le tout serait gérer par eux-mêmes. C'est un sujet que nous devons à nouveau aborder rapidement.

3) Temple de Cornaux : ce monument, roman et gothique, fleuron de notre village, mérite que l'on s'en préoccupe avant que nous ayons à déplorer un incident grave. Son chauffage électrique pose de graves problèmes, le CC en a été informé. Comment se fait-il que chaque citoyen doit faire contrôler ses installations électriques régulièrement et qu'un bâtiment public, historiquement classé, passe « entre les gouttes ». A noter que le bâtiment ne souffre pas seulement de son chauffage mais que d'autres problèmes nécessitent que l'on se penche sur lui. J'ai entendu dire qu'il n'appartiendrait pas à la commune ! J'en suis fort étonnée ! Cependant, l'urgence ne permet pas de tergiverser ! Le temple fait partie du village de Cornaux !

M. J.-M. Cantin (CC) : Nous avons un souci, à l'heure actuelle nous ne savons pas à qui appartient réellement le temple. Le propriétaire inscrit au registre foncier est La Paroisse de Cornaux. Personne n'a pu nous dire si c'est la Paroisse ou la Commune qui est propriétaire (même le notaire n'a pas trouvé, il devra se rendre aux archives de l'Etat). Si c'est la Paroisse, la Commune a payé, à bien plaisir tous les frais et travaux qui ont été entrepris et cela pendant des années. Concernant le chauffage, nous nous sommes approchés de la cure, lors de la rénovation de leur chaudière, pour le cas échéant pouvoir brancher un futur chauffage au sol au temple. Les travaux nécessaires ont été réalisés, il n'y a plus qu'à creuser une fouille entre le temple et la cure, enlever le plancher, isoler la dalle, mettre un chauffage et refaire le plancher. Coût : une somme assez rondelette pour la Commune dont les finances sont déjà mises à mal. En priorité, nous devons déjà

déterminer qui est propriétaire, car la Commune ne va pas engager des frais s'il s'avère que c'est la Paroisse, la propriétaire.

Mme Dora Barraud (PS) : Le chauffage est vraiment défectueux et s'il arrive un pépin que fait-on ?

M. J.-M. Cantin (CC) : le CC est attentif à la situation du temple, mais le problème n'est pas réglé à ce jour. Le Conseil de Paroisse a été avisé par oral. Une réponse leur sera donnée.

4) Suite à l'annonce du Groupe E de retirer sa demande de permis de construire pour une centrale à gaz à Cornaux, le CC envisage-t-il de répondre aux nombreux opposants qui s'étaient manifestés officiellement ?

M. V. L'Eplattenier (CC) : Il bien entendu que nous allons répondre aux opposants par lettre, par contre, la forme de cette réponse est particulière, car nous devons informer dans celle-ci, du montant des indemnités demandées par la Commune au Groupe E. A l'heure actuelle, nous n'avons pas encore clôturé tous les frais inhérents à ce dossier. Une réponse sera donnée au plus tard vers la fin des vacances d'été.

M. G. Amiet (PLR) : Où en est-on avec le projet accepté de liaison Etroits-Vignoble ?

M. J.-M. Cantin (CC) : Nous sommes dans une situation où nous ne pouvons pas construire une route sans avoir fait l'acquisition de différents terrains appartenant à des privés, lesquels avaient donné leur accord, sauf une hoirie. Ladite hoirie attend une réponse spécifique concernant un dossier en cours, qui n'a rien avoir avec la route mais qui est lié à la parcelle touchée. Nous attendons que ces personnes reçoivent la réponse de l'Etat.

M P. Staub (PS) :

Sécurité au niveau des enfants :

Sortie Nord-Est de l'école, il y a quelques marches. Pourrait-on, peut-être mettre une barrière en quinconce, lors de la sortie des écoliers ceux-ci se bousculent et il y a quand même des voitures qui passent.

Mme I. Weber (CC) en prend note.

La route qui mène à la Thielle au lieu-dit A Bugeon, piteux état : Est-ce que vous avez prévu une réfection ?

M. W. Walter (CC) : Oui, nous sommes tout à fait conscients du problème. La maison Marti Travaux Spéciaux est en partie responsable mais rappelons, toutefois, que cette route n'était pas toute neuve. Il est nécessaire de la remettre en état et les frais des travaux seront partagés en trois soit Vitogaz, Marti et la Commune.

M. P. Staub (PS) : au niveau de la place de jeux La Fannaz, il y a un banc (à côté du bâtiment) qui se trouve en plein soleil, ne pourrait-on pas imaginer y planter un arbre ou deux qui apporteraient de la fraîcheur ?

M. W. Walter (CC) : cela dépend où vous voulez le planter et ne pas oublier l'abri PC se trouvant en-dessous. Nous allons étudier la possibilité.

M. P. Staub (PS) : ne pourrait-on pas poser un radar à la rue des Fontaines, car il me semble que les gens sont de plus en plus pressés ? Quelques amendes seraient les bienvenues pour remplir les caisses de la commune.

M. J.-M. Cantin (CC) : La loi sur la police neuchâteloise attribue les recettes au Canton depuis le 1^{er} janvier 2015.

M. F. Droz (PLR) : Le chemin du Bois-Rond a été rénové il y a 2-3 ans et est déjà dans un état catastrophique (nids de poule). Je suis tout à fait conscient qu'il y a pas mal de véhicules agricoles qui prennent ce chemin et il serait nécessaire d'y remédier, car plus on attend, plus cela se dégrade.
Je tiens à remercier les employés communaux pour les magnifiques parterres fleuris.

M. W. Walter (CC) : Nous nous préoccupons de ce problème. L'entreprise qui a réalisé les travaux il y a deux ans est d'accord d'en réparer une partie gratuitement mais cela est dû également à l'usure du temps.

M. G. Amiet (PLR) : Sur la route en direction de Saint-Blaise, à la hauteur du chemin du Bois-Rond, il y a une aire de repos qui est très occupée (camions, remorques, etc) mais il y a des incivilités. On y dépose toutes les semaines des ordures, des cornets de magasin, etc et tout cela se disperse dans la zone. Quelqu'un a-t-il une bonne idée pour capter les personnes en infraction ? Ou y a-t-il un système pour les repérer ?

Mme C. Salzmänn Silva (CC) : C'est vrai que nous en avons parlé au sein du CC, ce lieu appartient au Canton et ils sont au courant de la situation. Ils ont enlevé la poubelle en pensant que les choses allaient s'améliorer, mais les incivilités continuent. C'est au Canton, propriétaire, qui appartient de prendre les mesures adéquates.

M. G. Amiet (PLR) : Ne pourrait-on pas planter un piquet sur lequel nous fixerions une caméra ?

M. J.-M. Cantin (CC) : La vidéosurveillance n'est pas aussi facile à faire. On ne peut pas tout simplement poser une caméra et puis dénoncer les personnes. Le problème de la vidéosurveillance doit être régie par règlement communal qui spécifie : Le pourquoi, le but recherché, qui a droit de regarder les images, etc. et tant aussi longtemps que votre autorité n'aura pas pris de règlement, il n'est pas possible de mettre une vidéosurveillance sur la voie publique.

M. P. Staub (PS) : pour info entre Gampelen – Le Pont de Thielle – Cudrefin, j'ai compté pas moins de 50 bouteilles de Red Bull et Coca. Un sac de 110 litres était tout simplement posé sur la route, je trouve cela tout à fait scandaleux, il s'agit tout simplement d'un vrai manque d'éducation.

13. **Divers**

M. J.-M. Cantin (CC) : L'exécutif vous invite à partager un moment convivial comme il est d'usage. Suite à l'acceptation de la demande de crédit pour la réalisation de la liaison Martignoble et comme promis un verre de champagne vous sera servi en entrée. L'apéritif présenté a été réalisé par l'entreprise Aperotime (Mme Bauermeister) lauréate au « Concours d'amuse-bouche régionaux ».

La parole n'étant plus demandée, **la présidente clôt la séance à 20h40.**

Cornaux, le 4 juin 2015
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,

Le secrétaire,

H. Houttuin

M. Clottu

Annexes : sondages TCS